



COFINANÇÉ PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

CHARTRE BIEN-VIVRE DU EN MILIEU RURAL



Plouaret est une commune rurale de près de 3000 hectares, avec 85 kms de routes communales et 45 kms de chemins de randonnée fréquentés par des agriculteurs, des piétons, des cavaliers, des cyclistes, des chasseurs... La campagne vit au rythme des saisons, ainsi certains chemins trop boueux ne sont pas praticables en hiver.

Près de 60 agriculteurs exploitent des terres sur la commune qui compte 30 sièges d'exploitation. Les fermes de polyculture liées à l'élevage sont les plus nombreuses, avec des modes de production diversifiés allant du bio au conventionnel.

La Charte « Bien Vivre en Milieu Rural » élaborée avec le soutien de l'Europe, vise à permettre une cohabitation apaisée entre tous les usagers de l'espace rural, en améliorant la compréhension et la communication, à travers des engagements réciproques portés à connaissance de tous. Ces engagements concernent la commune, les agriculteurs, les associations et les habitants.

Engagements de la Commune

La commune entretient des routes communales à travers des programmes d'investissement et des campagnes annuelles de « Point à temps », ainsi que le bocage de bord de route par convention, selon un plan de gestion décennal. Elle entretient également les bas-côtés des routes communales en respectant les périodes de développement de la biodiversité.

Elle veille sur les réseaux de distribution de la basse tension électrique, du téléphone et de la fibre optique et elle alerte des concessionnaires. Elle entretient et balise les chemins ruraux et les chemins de randonnée facilitant la cohabitation des usages par du barriérage adapté.

La commune valorise les métiers agricoles à travers sa communication par une signalétique adaptée. Elle participe activement au Projet Alimentaire Territorial par l'achat de denrées à la cuisine centrale. Elle fixe des règles d'exonération de taxes foncières pour les agriculteurs s'installant ou se convertissant en Bio pour 5 ans.

Elle fournit et entretient des buses pour les entrées de champ et des propriétés. Elle identifie et entretient des servitudes d'évacuation des eaux pluviales en lien avec les propriétaires et agriculteurs concernés.

Elle contribue à l'éducation, à l'environnement et favorise le dialogue entre tous les habitants.

Engagements des Agriculteurs

Les agriculteurs sont par essence nourriciers et jardiniers dans le respect des réglementations en vigueur. Ils s'engagent à informer leurs voisins lors de travaux générant des nuisances ponctuelles.

Les agriculteurs s'engagent à prendre toute précaution pour les chantiers générant des désagréments sur les chaussées : demande d'arrêtés, signalement, nettoyage.

Les agriculteurs veillent à adapter leur vitesse en fonction de l'état des chaussées et de la visibilité.

Les agriculteurs s'engagent à demander les autorisations administratives pour les travaux ayant un impact sur les trames vertes et bleues inscrites dans les documents d'urbanisme, dont le bocage.

Engagements des Résidents

Les habitants ayant choisi de vivre en campagne contribuent à sa vitalité et à la rénovation du patrimoine bâti. Ils acceptent les avantages et les contraintes de la vie rurale en faisant bon ménage avec leurs voisins agriculteurs. Dans la vie quotidienne, ils veillent à adapter leur vitesse de circulation en fonction de la configuration et de l'état des routes, de leur fréquentation et de la saison.

Ils s'engagent à ne pas laisser d'animaux domestiques en divagation pour éviter les accidents de circulations, les blessures aux passants ou aux animaux.

Engagements des Associations de loisirs de plein air

Toutes les associations locales s'engagent à respecter la quiétude des riverains en respectant les propriétés privées en campagne. Ils respectent les activités agricoles en s'interdisant d'entrer dans les corps de ferme et les entreprises sans y être autorisés. Ils s'interdisent d'accéder aux parcelles closes ou paissent des animaux. Ils maîtrisent leurs chiens à tout moment. Ils s'engagent en outre à ne laisser aucun débris sur leur passage pouvant abimer du matériel ou être ingéré par des animaux, au risque de les rendre malade ou de les blesser.

Les randonneurs de Plouaret, à travers leur association, sont actifs dans l'entretien des chemins de randonnée. Ils s'engagent à rappeler les règles de respect de l'activité agricole et de l'environnement auprès de leurs membres, notamment en matière de gestion des déchets. Ils contribuent par leurs observations à l'atlas de la biodiversité notamment en matière de flore.

Les chasseurs s'engagent à rappeler à leurs adhérents les règles de sécurité, notamment celles concernant les périmètres de protection des habitations. Ils signalent les chasses en cours. Ils diffusent des cartes repérant les chemins de randonnée présents sur leur périmètre d'intervention. Ils contribuent à l'atlas de la biodiversité notamment en matière de faune sauvage. Avec le soutien de leur fédération départementale, ils contribuent à la préservation et à la valorisation du bocage qui constitue l'habitat privilégié des animaux sauvages de toutes espèces. Ils contribuent à la régulation des espèces nuisibles pour les cultures en organisant des battues.

Les cavaliers et les cyclistes s'engagent à assurer une veille des circuits balisés qui leur sont dédiés et à préparer leurs sorties pour retirer ou faire retirer les obstacles pouvant provoquer des accidents ou gêner leur progression. Il leur appartient de remettre les lieux en état après leur passage.

Les conducteurs d'engins motorisés doivent respecter sous peine d'amende les arrêtés d'interdiction de circulation les concernant.

CALENDRIER INDICATIF DES ACTIVITES AGRICOLES

HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE
Soins des animaux, Naissance, nourrissage et sevrage des animaux, Plantations maraîchères, Taille des arbres fruitiers, Labours d'hiver, Stockage de fumier aux champs	Soins des animaux, préparation des sols et semis, Plantation maraîchères, Mise à l'herbe des animaux...	Soins des animaux, Récolte des cultures (moissons, légumes et fruits), Convois agricoles (moissonneuses, plateaux, etc.)	Soins des animaux, Semis, Récolte des légumes et fruits

ACTIVITÉS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
EPANDAGE	Suivant conditions météorologiques et réglementation selon le type d'effluents											
MAÏS												
FOIN												
CÉRÉALES												
BLÉ												

CALENDRIER INDICATIF DES REGLEMENTATIONS ET USAGES (Dates fixées chaque année par arrêté préfectoral)

CHASSE *												
NIDIFICATION**												

*Les dates d'ouverture de la chasse sont fixées pour chaque espèce par arrêté préfectoral, à chaque nouvelle saison. Un contexte local particulier peut autoriser la chasse par anticipation ou sur une période plus étendue. Lien utile : <https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/dates-de-chasse/federation-departementale-des-cotes-darmor/>

** Pour protéger la période de reproduction des oiseaux, toutes interventions de taille et de coupe de haies ou d'arbres sont proscrites de mi-mars à mi-août. Lien utile : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

La Commune

PRÉSIDENT DES
Chasseurs

PRÉSIDENT DES
Randonneurs

AGRICULTEURS

Bien vivre en milieu rural.

Bevañ en e vleud war ar maez

Plouaret
ti-kêr plouared

COTRINÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales